

Pont de Chéruy



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS :

- 01/2023 Signature du registre des délibérations – Compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022
Votée à l'unanimité
- 02/2023 Dotation Equipement Territoires Ruraux 2023 – Création groupe scolaire rue du Travail
Votée à l'unanimité
- 03/2023 Dotation Soutien à l'Investissement Local 2023 – Création groupe scolaire rue du Travail et rénovation Château Grammont
Votée à l'unanimité
- 04/2023 Ressources Humaines – Création d'un poste au sein des services techniques
Votée à l'unanimité
- 05/2023 Finances – Attribution de trois subventions exceptionnelles
Votée à l'unanimité

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°02/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **26 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

**Objet : DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX 2023 –
CREATION GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL.**

Exposé du Maire

Notre agglomération connaît ces dernières années une forte attractivité du fait de sa proximité avec des infrastructures nationales lui assurant une bonne desserte (autoroute A42 reliant Lyon à Genève, autoroute A43 reliant Lyon à Grenoble et aéroport de Lyon Saint-Exupéry), ainsi que sa centralité par rapport à des bassins d'emplois majeurs (Saint-Quentin-Fallavier, Plaine de l'Ain, Est Lyonnais).

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fixé un objectif de requalification de notre secteur en "agglomération résidentielle de qualité".

L'ensemble de ces évolutions structurelles, allié à un environnement naturel préservé incite fortement de nouvelles familles à venir s'installer sur la commune, réduisant en cela les capacités d'accueil des enfants dans les établissements scolaires.

Ce constat nous conduit à lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

L'actuel établissement comprend à ce jour 24 classes accueillant 434 élèves et les deux maternelles un total de 14 classes pour 254 élèves accueillis.

Après réflexion, nous nous orientons vers la construction d'un nouvel établissement scolaire sur la rue du Travail permettant d'accueillir 10 classes maternelles et 10 classes élémentaires. Dans le même temps, un service de restauration scolaire et des salles diverses pour les enseignants et les enfants seront également prévues.

Ce projet pourra s'appuyer sur une conception classique, mais aussi sur une structure de type modulaire avec, dans les deux cas, un label environnemental agréé.

Le coût des travaux est estimé à 3.608.000 € hors taxes, étant précisé que les travaux de VRD, les prestations intellectuelles (SPS, bureau de contrôle) et les équipements internes aux salles (informatique, mobilier) ne sont pas compris dans ce montant.

Le plan de financement comprendra une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la DSIL 2023. La Région Auvergne Rhône Alpes a également été sollicitée au titre du Contrat Région Ville 2022-2026.

Nous vous proposons de valider ce projet ainsi que son plan de financement et autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 (axe n° 2 – Scolaire Socio-culturel et Sportif).

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le projet de réalisation d'un groupe scolaire primaire rue du Travail tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses (hors taxes)	
Travaux	3.608.000 €
Total dépenses	3.608.000 €
Recettes	
Etat DETR (20 %)	721.600 €
Etat DSIL (20 %)	721.600 €
Région (20 %)	721.600 €
Total co-financeurs (60 %)	2.164.800 €
Autofinancement (40 %)	1.443.200 €
Total recettes	3.608.000 €

☞ Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 (axe n° 2 – Scolaire Socio-culturel et Sportif).

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 30 janvier 2023
Le Maire,



Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°03/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **26 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

**Objet : DOTATION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 –
CREATION GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL ET RENOVATION
ENERGETIQUE CHATEAU GRAMMONT.**

Exposé du Maire

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est une aide de l'Etat qui a été instaurée en 2016.

Elle permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements ; priorités qui sont regroupées au sein de six thématiques distinctes. Parmi celles-ci figurent notamment la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la création de bâtiments scolaires.

A ce titre, nous vous proposons de déposer deux dossiers de demandes de financement, à savoir :

- Création d'un groupe scolaire rue du Travail.
- Changement des fenêtres du château Grammont.

Le coût des travaux est estimé à 3.608.000 € hors taxes pour le groupe scolaire et à 200.000 € hors taxes pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres du château Grammont.

Nous vous proposons de valider ces deux projets ainsi que le plan de financement s'y rapportant et solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 pour chacun d'entre eux.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve les projets de réalisation d'un groupe scolaire primaire rue du Travail et le remplacement des fenêtres du château Grammont, tels que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Arrête les modalités de financement de ces deux projets comme suit :

Groupe Scolaire Primaire rue du Travail		
Travaux		3.608.000 €
Total dépenses		3.608.000 €
Etat DETR (20 %)		721.600 €
Etat DSIL (20 %)		721.600 €
Région (20 %)		721.600 €
Total co-financeurs (60 %)		2.164.800 €
Autofinancement (40 %)		1.443.200 €
Total recettes		3.608.000 €

Rénovation Energétique château Grammont	
Travaux	200.000 €
Total dépenses	200.000 €
DSIL (20 %)	40.000 €
Autofinancement (80 %)	160.000 €
Total recettes	200.000 €

☞ Autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour ces deux projets.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 30 janvier 2023
Le Maire,

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'J. B...', written over a horizontal line.

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°04/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **26 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS D'UN POSTE AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES.

Exposé du Maire

Nous vous proposons la création d'un poste au sein de l'effectif du Personnel Communal, à savoir :

- Un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

Cette création visera à maintenir les effectifs au sein du service "Espaces Verts" de la Commune.

Le poste sera créé au 1^{er} janvier 2023.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2023 le poste précité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 30 janvier 2023
Le Maire,



Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°05/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **26 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – COLLEGE LE GRAND CHAMP / CLUB CYCLISTE CHARVIEU CHAVAGNEUX / ASSOCIATION GHOST RIDERS.

Exposé du Maire

1 – Collège Le Grand Champ – Réalisation de clips vidéo.

Le Collège a lancé pour l'année scolaire 2022-2023, un projet ambitieux et innovant impliquant trois classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Ce projet consiste en la réalisation de clips vidéo mettant en musique des notions mathématiques permettant aux élèves de développer leur confiance en eux, mémoriser ou réviser les notions abordées en cours, travailler l'éloquence et apprendre différemment.

Le coût total du projet est de 10.500 €, avec des participations financières du Département de l'Isère, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Collège et du Foyer Socio-Educatif.

Il reste cependant à trouver 1.500 € et les communes de résidence des élèves intégrés au projet ont été sollicitées (Loyettes, Janneyrias, Chavanoz, Pont de Chéruy).

Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 700 €, sachant que Loyettes a déjà subventionné le projet à hauteur de 800 €. Les communes de Janneyrias et de Chavanoz se positionneront prochainement.

2 – Club Cycliste de Charvieu Chavagneux – Cyclo Cross 2022.

Le 18 septembre dernier, le traditionnel Cyclo-Cross de Pont de Chéruy s'est déroulé dans le parc Grammont.

Organisée par le Club Cycliste de Charvieu-Chavagneux, cette compétition a connu un succès mérité et nous vous proposons d'attribuer une subvention de 2.311 € pour la prise en charge des frais d'organisation.

3 – Association GHOST RIDERS – 4L TROPHY 2023.

Du 16 au 26 février prochains, le Maroc accueillera la 26^{ème} édition du 4L TROPHY qui permet à des étudiants et de jeunes actifs entre 18 et 28 ans de vivre leur passion du rallye dans des paysages somptueux, sous la forme d'une course d'orientation.

Deux jeunes filles résidant sur l'agglomération se sont inscrites et nous ont sollicité pour obtenir une aide financière ; étant précisé que les sponsors ont la possibilité d'être représentés sur le véhicule.

Afin d'encourager cette belle initiative à but humanitaire, nous vous proposons d'attribuer une aide de 500 €.

Vous voudrez bien statuer sur ces trois propositions de subventions.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- ☞ Collège Le Grand Champ (projet clips vidéo) 700 €.
- ☞ Club Cycliste de Charvieu Chavagneux (Cyclo Cross 2022) 2.311 €.
- ☞ Association GHOST RIDERS (4L TROPHY 2023) 500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 30 janvier 2023
Le Maire,